



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
Séance du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 19h15, le conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine, légalement convoqué le 16 septembre s'est réuni à Vindry-sur-Turdine sous la présidence de Madame Catherine RAFFIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	31
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	2
Nombre de votants	31

Présidence : Catherine RAFFIN

Secrétaire élue : Typhaine BONNIER

Présents : Mickael ALEJANDRO, Ichem BENRABAH, Typhaine BONNIER, Cécile CHAMBA, Lénéa COEURDANE, Céline COURTIN, Louis CONSTANT, Florence DAMEY, Marie-Laure DEBOURG, Thibaut DEBOURG, Éric DEVAY, Laëtitia DUBOST-MARTIN, Clarisse EGLOFF, Daniel GAUDON, Catherine GERANDIN, Alain GERBERON, Audrey GOUTTENNOIRE, Prescilia HADJOUT, Eric JOAQUIM, Nicolas LAURENT, Sandrine LHOUMEAU, Marie-Lou PAILLASSON, Guillaume PASSINGE, Miguel PORTELA SOTELO, Nathalie QUELIN, Catherine RAFFIN, Danielle ROQUES, Elie ROZIER, François SESMAT, Guillaume TREILLE, Jean-Vivier MERLE.

Absents représentés :

Absents : Ambre LAFAURIE, Vincent ROUGER.

2026-051 – Recensement 2027 – Rapporteur Mme la Maire

Le recensement de la population de Vindry est prévu en 2027 avec une collecte des données auprès des habitants du 21 janvier au 19 février. La commune doit notamment nommer un coordonnateur communal et procéder au recrutement et au paiement des agents recenseurs.

Conformément aux préconisations de l'INSEE, et comme en 2022, il est proposé de prévoir un agent recenseur pour 250 logements, soit 10 agents recenseurs pour la commune, correspondant chacun à un district. La mission d'agent recenseur sera proposée à l'ensemble des employés de la commune. Ils seront rémunérés en heures supplémentaires ou complémentaires. La commune doit également prévoir, en complément, le recrutement de personnes extérieures à la commune.

Il est proposé de fixer la rémunération comme indiqué ci-dessous. Une majoration est prévue pour les agents recenseurs qui seraient affectés sur les communes déléguées de Dareizé et de Saint-Loup pour prendre en compte la superficie des districts, sachant que les agents recenseurs ne peuvent pas bénéficier de frais de déplacement. Les agents recenseurs devront utiliser leur véhicule personnel et leur téléphone personnel.

Mission	Rémunération
Formation (deux demi-journée prévues)	SMIC (12,31 euros brut par heure)
Tournée de reconnaissance	4 euros pour 10 logements (environ 100 euros par district)
Collecte : Majoration district Dareizé (1 district)	50 euros
Collecte : Majoration districts Saint-Loup (2 districts)	30 euros
Collecte : Rémunération par feuille de logement exhaustive	1 euro par feuille
Collecte : Rémunération par bulletin individuel exhaustif	1 euro par bulletin
Collecte : Prime réalisation de la totalité de la collecte	100 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

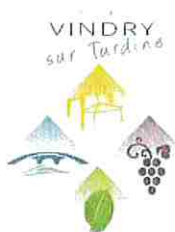
- NOMME coordonnateur communal M. Frédéric Chappe, DGS.
- FIXE la rémunération des agents recenseur conformément au tableau ci-dessus
- AUTORISE MME la maire à signer tous les actes nécessaires au recrutement des agents recenseurs

La secrétaire de séance
Typhaine BONNIER



La Maire
Catherine RAFFIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
Séance du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 19h15, le conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine, légalement convoqué le 16 septembre s'est réuni à Vindry-sur-Turdine sous la présidence de Madame Catherine RAFFIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	30
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	3
Nombre de votants	30

Présidence : Catherine RAFFIN

Secrétaire élue : Typhaine BONNIER

Présents : Mickael ALEJANDRO, Ichem BENRABAH, Typhaine BONNIER, Cécile CHAMBA, Lénac COEURDANE, Céline COURTIN, Louis CONSTANT, Florence DAMEY, Marie-Laure DEBOURG, Thibaut DEBOURG, Éric DEVAY, Laëtitia DUBOST-MARTIN, Clarisse EGLOFF, Daniel GAUDON, Alain GERBERON, Audrey GOUTTENOIRE, Prescilia HADJOUT, Eric JOAQUIM, Nicolas LAURENT, Sandrine LHOUMEAU, Marie-Lou PAILLASSON, Guillaume PASSINGE, Miguel PORTELA SOTELO, Nathalie QUELIN, Catherine RAFFIN, Danielle ROQUES, Elie ROZIER, François SESMAT, Guillaume TREILLE, Jean-Vivier MERLE.

Absents représentés :

Absents : Ambre LAFAURIE, Vincent ROUGER, Catherine GERANDIN.

2026-052– Garantie d'emprunt – Rapporteur Adjoint Finances

Le Conseil municipal :

Vu le rapport établi par l'adjoint aux finances ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°189408 en annexe signé entre « Deux fleuves Rhône habitat – Office public de l'habitat du Rhône ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Délibère

Article 1 :

L'assemblée délibérante de commune de Vindry-sur-Turdine accorde sa garantie à hauteur de 50.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 518 794,00 euros souscrit

par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°189408 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 259 397.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante d la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Est annexé à la présente délibération, le contrat de prêt.

La secrétaire de séance
Typhaine BONNIER



La Maire
Catherine RAFFIN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
Séance du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 19h15, le conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine, légalement convoqué le 16 septembre s'est réuni à Vindry-sur-Turdine sous la présidence de Madame Catherine RAFFIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	31
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	2
Nombre de votants	31

Présidence : Catherine RAFFIN

Secrétaire élue : Typhaine BONNIER

Présents : Mickael ALEJANDRO, Ichem BENRABAH, Typhaine BONNIER, Cécile CHAMBA, Lénéa COEURDANE, Céline COURTIN, Louis CONSTANT, Florence DAMEY, Marie-Laure DEBOURG, Thibaut DEBOURG, Éric DEVAY, Laëtitia DUBOST-MARTIN, Clarisse EGLOFF, Daniel GAUDON, Catherine GERANDIN, Alain GERBERON, Audrey GOUTTENOIRE, Prescilia HADJOUT, Eric JOAQUIM, Nicolas LAURENT, Sandrine LHOUMEAU, Marie-Lou PAILLASSON, Guillaume PASSINGE, Miguel PORTELA SOTELO, Nathalie QUELIN, Catherine RAFFIN, Danielle ROQUES, Elie ROZIER, François SESMAT, Guillaume TREILLE, Jean-Vivier MERLE.

Absents représentés :

Absents : Ambre LAFAURIE, Vincent ROUGER.

2026-053 – Décision modificative – Rapporteur Adjoint finances

Dans le cadre du programme voirie, les installations de quai de bus par le SYTRAL bénéficient de conventions de mise à disposition. Lors du mandatement des factures, les travaux sont intégrés au patrimoine de la commune. Or les quais de bus sont la propriété du SYTRAL. Il convient désormais de procéder à des écritures de transfert suite à la mise en accessibilité d'un point d'arrêt de bus sur la RD 31 pour sortir le quai du patrimoine de la commune.

Cette décision modificative ne modifie pas l'équilibre du budget (transfert entre comptes).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative ci-dessous :

• Investissement	Dépenses	Recettes
458101 – Travaux pour compte de tiers	+ 8 179,48 €	
458201 - Travaux pour compte de tiers		+ 8 179,48 €
TOTAL Investissement	+ 8 179,48 €	+ 8 179,48 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- APPROUVE la décision modificative

La secrétaire de séance
Typhaine BONNIER



La Maire
Catherine RAFFIN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
Séance du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 19h15, le conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine, légalement convoqué le 16 septembre s'est réuni à Vindry-sur-Turdine sous la présidence de Madame Catherine RAFFIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	31
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	2
Nombre de votants	31

Présidence : Catherine RAFFIN
Secrétaire élue : Typhaine BONNIER

Présents : Mickael ALEJANDRO, Ichem BENRABAH, Typhaine BONNIER, Cécile CHAMBA, Léniaïc COEURDANE, Céline COURTIN, Louis CONSTANT, Florence DAMEY, Marie-Laure DEBOURG, Thibaut DEBOURG, Éric DEVAY, Laëtitia DUBOST-MARTIN, Clarisse EGLOFF, Daniel GAUDON, Catherine GERANDIN, Alain GERBERON, Audrey GOUTTENOIRE, Prescilia HADJOUT, Eric JOAQUIM, Nicolas LAURENT, Sandrine LHOUMEAU, Marie-Lou PAILLASSON, Guillaume PASSINGE, Miguel PORTELA SOTELO, Nathalie QUELIN, Catherine RAFFIN, Danielle ROQUES, Elie ROZIER, François SESMAT, Guillaume TREILLE, Jean-Vivier MERLE.

Absents représentés :

Absents : Ambre LAFAURIE, Vincent ROUGER.

2026-054 – Subvention à l'association les Amis de Saint-Loup – Rapporteur Adjoint finances

L'association les Amis de Saint-Loup sollicite une subvention de 1 600 euros pour la restauration de tableaux et de feuillets situés dans la chapelle de Vindry. L'association va confier cette prestation à des spécialistes pour un montant de 2 635 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'accorder une subvention de 1 600 euros à l'association « Les amis de Saint-Loup » pour la restauration de tableaux et feuillets situés dans la chapelle de Vindry.

La secrétaire de séance
Typhaine BONNIER

La Maire
Catherine RAFFIN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
Séance du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 19h15, Le conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine, légalement convoqué le 16 septembre s'est réuni à Vindry-sur-Turdine sous la présidence de Madame Catherine RAFFIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	31
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	2
Nombre de votants	31

Présidence : Catherine RAFFIN
Secrétaire élue : Typhaine BONNIER

Présents : Mickael ALEJANDRO, Ichem BENRABAH, Typhaine BONNIER, Cécile CHAMBA, Léniaïc COEURDANE, Céline COURTIN, Louis CONSTANT, Florence DAMEY, Marie-Laure DEBOURG, Thibaut DEBOURG, Éric DEVAY, Laëtitia DUBOST-MARTIN, Clarisse EGLOFF, Daniel GAUDON, Catherine GERANDIN, Alain GERBERON, Audrey GOUTTENOIRE, Prescilia HADJOUT, Eric JOAQUIM, Nicolas LAURENT, Sandrine LHOUMEAU, Marie-Lou PAILLASSON, Guillaume PASSINGE, Miguel PORTELA SOTELO, Nathalie QUELIN, Catherine RAFFIN, Danielle ROQUES, Elie ROZIER, François SESMAT, Guillaume TREILLE, Jean-Vivier MERLE.

Absents représentés :

Absents : Ambre LAFAURIE, Vincent ROUGER.

2026-055 – Subvention à l'association « Classe en 6 de Dareizé » – Rapporteur Adjoint finances

Par délibération n° 2026-013b en date du 24 février 2026, la commune a accordé une subvention exceptionnelle de 1 200 euros à l'association « Classe en 6 Dareizé » pour l'organisation d'un feu d'artifice. Du fait de l'interdiction des feux d'artifice, l'association a commandé des canons à mousse pour la « pasta party » du 13 juillet. Compte-tenu des frais engagés pour les canons à mousse, elle demande le maintien du montant de la subvention.

Après en avoir délibéré, par trente votes pour et une abstention, le conseil municipal,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 1 200 euros à l'association « classe en 6 Dareizé » pour l'organisation de la « pasta party » du 13 juillet en lieu et place de la subvention de 1 200 euros accordés pour un feu d'artifice

La secrétaire de séance
Typhaine BONNIER

La Maire
Catherine RAFFIN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
Séance du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 19h15, le conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine, légalement convoqué le 16 septembre s'est réuni à Vindry-sur-Turdine sous la présidence de Madame Catherine RAFFIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	31
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	2
Nombre de votants	31

Présidence : Catherine RAFFIN

Secrétaire élue : Typhaine BONNIER

Présents : Mickael ALEJANDRO, Ichem BENRABAH, Typhaine BONNIER, Cécile CHAMBA, Léniaïc COEURDANE, Céline COURTIN, Louis CONSTANT, Florence DAMEY, Marie-Laure DEBOURG, Thibaut DEBOURG, Éric DEVAY, Laëticia DUBOST-MARTIN, Clarisse EGLOFF, Daniel GAUDON, Catherine GERANDIN, Alain GERBERON, Audrey GOUTTENOIRE, Prescilia HADJOUT, Eric JOAQUIM, Nicolas LAURENT, Sandrine LHOUMEAU, Marie-Lou PAILLASSON, Guillaume PASSINGE, Miguel PORTELA SOTELO, Nathalie QUELIN, Catherine RAFFIN, Danielle ROQUES, Elie ROZIER, François SESMAT, Guillaume TREILLE, Jean-Vivier MERLE.

Absents représentés :

Absents : Ambre LAFAURIE, Vincent ROUGER.

2026-056 - Instauration taxe sur la vacance des locaux d'habitation

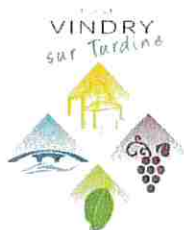
Vu l'article 1 406 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 4 abstentions et 1 vote contre, le conseil municipal décide d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

La secrétaire de séance
Typhaine BONNIER

La Maire
Catherine RAFFIN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
Séance du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 19h15, le conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine, légalement convoqué le 16 septembre s'est réuni à Vindry-sur-Turdine sous la présidence de Madame Catherine RAFFIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	31
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	2
Nombre de votants	31

Présidence : Catherine RAFFIN
Secrétaire élue : Typhaine BONNIER

Présents : Mickael ALEJANDRO, Ichem BENRABAH, Typhaine BONNIER, Cécile CHAMBA, Léniaïc COEURDANE, Céline COURTIN, Louis CONSTANT, Florence DAMEY, Marie-Laure DEBOURG, Thibaut DEBOURG, Éric DEVAY, Laëtitia DUBOST-MARTIN, Clarisse EGLOFF, Daniel GAUDON, Catherine GERANDIN, Alain GERBERON, Audrey GOUTTENOIRE, Prescilia HADJOUT, Eric JOAQUIM, Nicolas LAURENT, Sandrine LHOUMEAU, Marie-Lou PAILLASSON, Guillaume PASSINGE, Miguel PORTELA SOTELO, Nathalie QUELIN, Catherine RAFFIN, Danielle ROQUES, Elie ROZIER, François SESMAT, Guillaume TREILLE, Jean-Vivier MERLE.

Absents représentés :

Absents : Ambre LAFAURIE, Vincent ROUGER.

2026-057 – Tableau des emplois – Rapporteur Mme la Maire

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique

Vu l'avis favorable du CST du 14 septembre 2026,

Le tableau des emplois est modifié comme suit.

Des modifications du temps de travail pour :

- Inclure dans les missions des agents des tâches qui sont actuellement exécutées en heures complémentaires : participations aux trois réunions d'équipe annuelle et nettoyage complémentaire de la salle de la Turdine mis en place cette année.
- Ajuster à la baisse certains emplois pour éviter les régularisations en fin de contrat (rappel sur les salaires en fin d'année scolaire).
- Baisser le temps d'un emploi d'AESH grâce à la prise en charge par l'éducation nationale du temps de midi. Ce temps peut donc être exclu de l'emploi de la commune.

Emploi	Actuellement	Après modification
Agent d'animation	15.75	15.86
Agent d'animation	12.74	12.83
Agent d'animation	3.22	3.11
Agent d'animation	3.22	3.11
Agent d'animation	26	27.50
Agent périscolaire - AESH	4.60	4.51
Agent périscolaire - AESH	8.39	4.51
Agent restauration	21,45	16.75

La suppression de deux emplois :

- ATSEM 28 h. Départ à la retraite non remplacé suite à la fermeture d'une classe en septembre 2025. L'emploi avait été maintenu pour l'année scolaire 2025-2026, l'agent devant initialement partir en retraite au printemps 2026.
- Agent d'animation 1.57 h. Départ à la retraite non remplacé et temps de travail intégré à d'autres emplois.

Le création d'un emploi pour assurer les heures périscolaires auparavant réalisées par l'emploi d'ATSEM qui est supprimé :

- Agent polyvalent périscolaire 15.86 heures

Evolution du tableau des emplois		
	Au 1 ^{er} juin 2026	Au 1 ^{er} septembre 2026
Nombre d'emplois	60	59
Equivalent temps plein	40,7	40,1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, vote le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Est annexé à la présente délibération : tableau des emplois au 1^{er} septembre 2026

La secrétaire de séance
Typhaine BONNIER



La Maire
Catherine RAFFIN






DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
Séance du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 19h15, le conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine, légalement convoqué le 16 septembre s'est réuni à Vindry-sur-Turdine sous la présidence de Madame Catherine RAFFIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	31
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	2
Nombre de votants	31

Présidence : Catherine RAFFIN
Secrétaire élue : Typhaine BONNIER

Présents : Mickael ALEJANDRO, Ichem BENRABAH, Typhaine BONNIER, Cécile CHAMBA, Lénaïc COEURDANE, Céline COURTIN, Louis CONSTANT, Florence DAMEY, Marie-Laure DEBOURG, Thibaut DEBOURG, Éric DEVAY, Laëtitia DUBOST-MARTIN, Clarisse EGLOFF, Daniel GAUDON, Catherine GERANDIN, Alain GERBERON, Audrey GOUTTENOIRE, Prescilia HADJOUT, Eric JOAQUIM, Nicolas LAURENT, Sandrine LHOUMEAU, Marie-Lou PAILLASSON, Guillaume PASSINGE, Miguel PORTELA SOTELO, Nathalie QUELIN, Catherine RAFFIN, Danielle ROQUES, Elie ROZIER, François SESMAT, Guillaume TREILLE, Jean-Vivier MERLE.

Absents représentés :

Absents : Ambre LAFAURIE, Vincent ROUGER.

2026-058 Modalité de prise en charge du CET d'un agent muté – Rapporteur adjoint finances

Vu l'article 11 du décret 2004-878,

Vu l'arrêté du 24 novembre 2023 fixant la valeur des jours de CET ;

Un fonctionnaire de la commune est muté au SYDER en date du 1^{er} octobre 2026. Cet agent dispose d'un CET de 10.5 jours. Dans le cadre de cette mutation, en accord avec le SYDER, la commune de Vindry-sur-Turdine a proposé d'indemniser le syndicat à hauteur du montant correspondant à 5.5 jours, soit 456.50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'approuver l'accord passé avec le SYDER prévoyant une indemnisation de 456,50 euros au titre du transfert des droits à congé d'un agent muté.

La secrétaire de séance
Typhaine BONNIER

La Maire
Catherine RAFFIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
Séance du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 19h15, le conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine, légalement convoqué le 16 septembre s'est réuni à Vindry-sur-Turdine sous la présidence de Madame Catherine RAFFIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	31
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	2
Nombre de votants	31

Présidence : Catherine RAFFIN
Secrétaire élue : Typhaine BONNIER

Présents : Mickael ALEJANDRO, Ichem BENRABAH, Typhaine BONNIER, Cécile CHAMBA, Léniaïc COEURDANE, Céline COURTIN, Louis CONSTANT, Florence DAMEY, Marie-Laure DEBOURG, Thibaut DEBOURG, Éric DEVAY, Laëtitia DUBOST-MARTIN, Clarisse EGLOFF, Daniel GAUDON, Catherine GERANDIN, Alain GERBERON, Audrey GOUTTENOIRE, Prescilia HADJOUT, Eric JOAQUIM, Nicolas LAURENT, Sandrine LHOUMEAU, Marie-Lou PAILLASSON, Guillaume PASSINGE, Miguel PORTELA SOTELO, Nathalie QUELIN, Catherine RAFFIN, Danielle ROQUES, Elie ROZIER, François SESMAT, Guillaume TREILLE, Jean-Vivier MERLE.

Absents représentés :

Absents : Ambre LAFAURIE, Vincent ROUGER.

2026-059 – Rapport social unique 2025 – Rapporteur Mme la Maire

La loi de transformation de la fonction publique instaure le rapport social unique. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial. Ce dernier s'est réuni le 14 septembre, il a émis un vote favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prendre acte de la présentation du rapport social unique de la commune de Vindry-sur-Turdine portant sur l'année 2025.

Est annexé à la présente délibération : la rapport social unique 2025.

La secrétaire de séance
Typhaine BONNIER

La Maire
Catherine RAFFIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
Séance du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 19h15, le conseil municipal de la commune de Vindry-sur-Turdine, légalement convoqué le 16 septembre s'est réuni à Vindry-sur-Turdine sous la présidence de Madame Catherine RAFFIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	31
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	2
Nombre de votants	31

Présidence : Catherine RAFFIN
Secrétaire élue : Typhaine BONNIER

Présents : Mickael ALEJANDRO, Ichem BENRABAH, Typhaine BONNIER, Cécile CHAMBA, Léniaïc COEURDANE, Céline COURTIN, Louis CONSTANT, Florence DAMEY, Marie-Laure DEBOURG, Thibaut DEBOURG, Éric DEVAY, Laëtitia DUBOST-MARTIN, Clarisse EGLOFF, Daniel GAUDON, Catherine GERANDIN, Alain GERBERON, Audrey GOUTTENOIRE, Prescilia HADJOUT, Eric JOAQUIM, Nicolas LAURENT, Sandrine LHOUMEAU, Marie-Lou PAILLASSON, Guillaume PASSINGE, Miguel PORTELA SOTELO, Nathalie QUELIN, Catherine RAFFIN, Danielle ROQUES, Elie ROZIER, François SESMAT, Guillaume TREILLE, Jean-Vivier MERLE.

Absents représentés :

Absents : Ambre LAFAURIE, Vincent ROUGER.

2026-060 – Règlement périscolaire

Le règlement des services périscolaires porte sur l'accueil des matins, midis, et soir, et du mercredi. Il a été soumis à la commission enfance et vie scolaire du 6 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement des services périscolaires.

Est annexé à la présente délibération : le règlement périscolaire

La secrétaire de séance
Typhaine BONNIER

La Maire
Catherine RAFFIN



